



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Rapport du jury

Examen professionnel d'accès au grade de Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

Session 2017

A la suite de la réforme des épreuves et pour la deuxième année consécutive, le recrutement de secrétaire administratif de classe exceptionnelle (SACE), par voie d'examen professionnel, comportait une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Le jury de la session 2017 de l'examen professionnel d'accès au grade de SACE s'est réuni du 17 au 20 mai 2016 pour la correction de l'épreuve écrite et du 13 au 19 septembre 2016 pour les oraux d'admission.

L'épreuve écrite s'est tenue le 14 avril 2016. Ce sont 599 candidats qui se sont présentés alors que 662 s'y étaient inscrits. A l'issue de la réunion d'admissibilité, le 20 mai 2016, il a été décidé de retenir 147 candidats pour l'épreuve d'admission en fixant le seuil d'admissibilité à 12/20 soit 24 points (coef. 2).

S'agissant de l'épreuve orale (coef. 3), et compte tenu du nombre élevé de candidats à auditionner, il a été convenu de former au sein du jury trois groupes d'examineurs de trois membres chacun pour conduire les entretiens. A l'issue de la réunion d'admission, le 26 septembre 2016, il a été déclaré 51 candidats admis en fixant le seuil d'admission à 12,40/20.

1- Appréciations d'ordre général

L'examen professionnel au grade de SACE est exigeant tant par sa durée que par la variété des épreuves. L'association d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale conduite sur la base d'un dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle permet en effet de sélectionner les meilleurs potentiels.

Il constitue un observatoire efficace de l'encadrement intermédiaire du ministère de l'intérieur, dont il est beaucoup attendu en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du plan préfectures nouvelle génération.

Les objectifs des agents qui postulent sont hétérogènes. Certains conçoivent cet examen professionnel comme une marche vers le corps des attachés alors que d'autres le considèrent plutôt comme une reconnaissance d'un parcours. Ces deux approches tout aussi légitimes ne sont pour autant pas neutres quant à la manière d'apprécier les candidats.

Les capacités professionnelles et la réelle volonté d'évoluer en niveau de responsabilité demeurent des critères essentiels.

Le jury s'est donc attaché à déceler chez les candidats : la capacité d'analyse d'un problème ou d'une situation ; l'aptitude à en tirer des propositions d'action ; une habileté dans leur mise en œuvre mais aussi une curiosité de leur environnement professionnel ainsi que des aptitudes au management.

Les candidats qui se sont démarqués sont ceux qui se sont mis dans un état d'esprit opérationnel. Le sens de l'initiative et l'aptitude à s'engager ont été plus appréciés qu'une attitude théorique ou réservée.

2- Epreuve d'admissibilité

Le sujet relatif au projet de création d'une maison de l'Etat, dans un arrondissement proche d'un grand centre urbain, avait pour objectif d'apprécier :

- la qualité d'analyse de la commande par les candidats
- leurs aptitudes à traiter un cas pratique (hiérarchisation des divers documents joints au sujet) et à en tirer une note opérationnelle rappelant les enjeux de ce projet et les modalités de mise en œuvre au sein de la sous-préfecture.

Il ne s'agissait donc pas d'une note administrative sur un sujet d'ordre général ou d'une dissertation critique à l'égard du dispositif.

La nature de l'épreuve, qui consistait en la résolution d'un cas concret ainsi que l'énoncé du sujet guidaient de manière précise les candidats sur la manière d'appréhender cet exercice.

Le jury a opté pour une grille d'évaluation en trois volets :

- les qualités d'analyse et de synthèse ;
- les qualités rédactionnelles ;
- et la qualité des propositions.

La correction des copies dans une salle dédiée, pendant un temps donné, avec l'ensemble des membres du jury, a permis de nombreux échanges et au final un traitement homogène des copies.

De manière générale, le niveau s'est révélé décevant.

Les candidats ont trop souvent écrit une note de synthèse sans proposition concrète, qui soit susceptible de constituer une aide à la décision. Ils ont rarement pris de la hauteur en se limitant aux éléments fournis dans les documents.

Les bonnes copies sont celles qui ont démontré une compréhension opérationnelle du sujet et une facilité à se mettre en situation, dans le but de préparer la sous-préfecture à ce changement. Ainsi, l'identification des lignes de force de la création de la maison de l'Etat (peu de plan d'actions et de calendrier réalistes), la mise en exergue des enjeux (peu de suggestion sur la communication à opérer auprès des usagers), les réflexions originales issues de l'expérience professionnelle et l'articulation des propositions ont été particulièrement appréciées. A contrario, tout ce qui relevait d'une démarche plus académique ou d'un copier-coller de documents a été moins bien évalué.

Sur la forme, l'exercice est mieux maîtrisé. Les qualités rédactionnelles, la forme administrative et l'annonce d'un plan clair, souvent respectés, sont autant d'éléments de satisfaction. Toutefois, quelques copies restent très en-deçà des attentes légitimes qu'un jury peut attendre d'un encadrant. Parmi les défauts relevés, on peut citer pour certains une rédaction peu soignée, pour d'autres des fautes grossières d'orthographe et une syntaxe approximative.

Ces observations doivent conduire à insister sur les conseils à dispenser aux candidats lors des préparations et des formations dédiées.

3- Epreuve d'admission

L'entretien avec le jury vise à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un SACE. Pour le conduire, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Dans l'ensemble, la technique du dossier RAEP a bien été comprise par les candidats. La rédaction de certains dossiers est particulièrement soignée mais parfois très éloignée des missions réelles confiées aux agents. A contrario, d'autres rédactions de dossiers sont lacunaires et incohérentes. Les candidats gagneraient à davantage personnaliser ce document car il constitue un bon outil pour appréhender l'entretien oral. Pour autant, les dossiers remis ont été pour l'essentiel de bonne qualité.

L'épreuve orale consiste en un entretien de vingt-cinq minutes dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat.

Sur la forme, l'attitude est importante, notamment sur le fait de s'adresser au jury en le regardant.

Concernant l'exposé liminaire, certains candidats ont bien structuré leur présentation soit de manière chronologique soit de manière analytique, ce qui prouve le soin apporté à la préparation de cette épreuve. L'aisance orale et la clarté d'expression ont naturellement été des atouts.

D'autres ont connu des difficultés à structurer leurs discours et à respecter un délai imparti. D'autres ont appris par cœur leur présentation et ont eu des trous de mémoire, qui n'ont pas favorisé une bonne première impression par le jury. Cela n'est donc pas recommandé.

Le jury a apprécié les propos francs, sincères et naturels même s'ils étaient incomplets.

Concernant l'échange avec le jury, les meilleurs candidats ont été capables de présenter une pensée, une expérience ou un projet de manière articulée et argumentée. Ils ont démontré par ailleurs une excellente connaissance de leur environnement professionnel, une aptitude à maîtriser la culture administrative et une réelle curiosité pour des champs voisins aux leurs. Investis dans leurs fonctions, ils ont été aussi en mesure de présenter le sens qu'ils donnaient à leur action et le cadre dans laquelle elle s'exprimait.

Certains candidats n'ont pas clairement exposé leur motivation. Certains sont restés focalisés sur des compétences techniques sans avoir la capacité de prendre de la hauteur. Pour d'autres, la connaissance administrative est faible et lacunaire, souvent limitée à un environnement immédiat. La connaissance de l'organisation du ministère de l'intérieur n'est pas toujours acquise.

Un trop grand nombre de candidats a donné l'impression de dissimuler leur personnalité de manière excessive en préférant tenir un propos formaté. Avec, naturellement, la mesure qu'il sied, l'individualisation d'une pensée et la capacité à s'exprimer de manière singulière est un atout.

4- Eléments conclusifs


Le jury a rencontré de très bons candidats dont certains ont un réel potentiel.

L'épreuve écrite a permis une première sélection, qui a été infirmée ou confirmée par l'épreuve orale. De manière générale, on a toutefois relevé une concordance entre les deux niveaux d'appréciation, même si pour de rares cas cette tendance a été inversée.

Beaucoup de candidats ayant obtenu une note moyenne à l'écrit et confirmée à l'oral, n'ont pas réussi cet examen professionnel. Il s'agit de candidats qui ont vécu cette promotion comme une forme de reconnaissance d'un parcours professionnel en voie de s'achever ou ceux qui auraient le sentiment d'avoir atteint leur sommet en termes de compétences ou de perspectives.

Un nombre limité de candidats ne possède pas le niveau requis. Leur motivation est faible et leur investissement trop limité. Pour les autres, qui possèdent les connaissances, les capacités professionnelles et la volonté nécessaire, il convient de les encourager à se représenter.

Néanmoins, il faut réaffirmer le caractère sélectif de cet examen professionnel pour éviter les déceptions et redire dans le cadre des préparations et des formations ce qui est attendu par un jury.


Frédéric MILLON